

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt FACTURE n°: JW020010 du: 31/05/18

Prix Unit.

Montant Net

TVA

SANAC SA

CONCESSION RENAULT
200 ROUTE DE SOLESMES

Qté

59400 CAMBRAI

FRANCE

Acheteur:

Référence

Affaire n° : 1018017

Commande WEB: 67990

Commande: JZ018727

Payeur: C00286

Désignation

Compte client : C00286

Référence :

		_				Net	H.T.	IVA
INC.INF.40	CHEQUE INFIN	1 40 €			25.00	40.00	1 000.00 €	8
INC.FGEST	FRAIS DE GEST	TION 1% SUR VALEUR CH	EQUE		1.00	10.00	10.00 €	C220
INC.CHRONO	FRAIS D ENVOI	SECURISE			1.00	12.75	12.75 €	C220
		T						
03_LCR	DE REGLEMENT :	Base HT € Code Taux Montant TVA €			тот	AL HT €	1 022.75 €	
Le	30/06/18	1 000.00 € 8	0%	0.00€	TOTA	L TVA €	4.55	€
		22.75 € C220	20%	4.55 €		L TTC €	1 027.30	
						Acompte	0.00	
Montant	1 027.30 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS						
		Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement REST en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce				STE A PAYER € 1		€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1